



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Malartic du lundi, le 14 février 2011, tenue à la salle de spectacles Meglab au Centre culturel et récréatif situé au 550, 4e Avenue à Malartic à 20 h 20

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2011;

1.3.- Exemption de taxes : Club de chasse et pêche;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Adoption du budget 2011 du Transport adapté La Calèche d'or;

**RÉSOLUTION
2011-02-031**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.2.- Transport adapté La Calèche d'or : participation financière de la Ville;
- 2.3.- Demande Rénovation Beaulé;
- 2.4.- Développement de places subventionnées CPE Bambin et Câlin;
- 2.5.- Campagne publicitaire avec RNC Média;
- 2.6.- Avis de motion concernant une modification au règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic;
- 2.7.- Adoption de l'entente du Transport collectif Malartic;
- 3.0. - **URBANISME**
- 3.1.- Demande de dérogation mineure de 9107-7792 Québec inc. : 301, rue Harricana;
- 3.2.- Demande de barrage routier : Fondation Mira inc.;
- 3.3.- Dépôt du registre des permis pour l'année 2010;
- 3.4.- Programme d'économie d'eau potable 2011;
- 3.5.- Abroger la résolution 2009-12-564 Projet Hetherington des Immeubles Roc d'Or;
- 3.6.- Plan d'action Santé Sécurité au Travail 2011;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Emploi d'été Canada 2011;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Demande de certificat d'autorisation pour le puits PP-7 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- 7.2.- Adoption des modifications au programme des travaux Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013;
- 7.3.- Demande de réception finale de Néoelect inc. pour les travaux d'éclairage du quartier Nord;
- 7.4.- Demande de subvention dans le programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ), volet collectivités : projet centre multisports;
- 7.5.- Autorisation de paiement no 4 pour Construction Norascon inc. : Réaménagement rue Royale entre rue des Pins et l'avenue Fournière;
- 7.6.- Autorisation de paiement no 5 à Lamothe Division Sintra inc. : réaménagement de la rue Royale;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

- 7.7.- Réaménagements budgétaires : rénovations de l'hôtel de ville;
- 7.8.- Réaménagements budgétaires : travaux de réhabilitation du dépôt Nord;
- 7.9.- Demande de réception provisoire des travaux de Construction Norascon inc. : Réaménagement rue Royale entre rue des Pins et l'avenue Fournière;
- 7.10.- Autorisation de paiement no 5 pour Construction Norascon inc. : Réaménagement rue Royale entre rue des Pins et l'avenue Fournière;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

- 8.1.- Adoption du contrat pour l'utilisation d'un compresseur pour rechargement de cylindres avec la Corporation minière Osisko;
- 8.2.- Adoption du règlement 759 concernant l'installation obligatoire de détecteurs de fumée dans tous les bâtiments destinés partiellement ou en totalité à l'habitation;

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1.- Œuvre d'art au Centre culturel et récréatif;

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2011 tel que rédigé;

Adoptée.

Exemption de taxes : Club de chasse et pêche

Le Club de chasse et pêche de Malartic a obtenu leur reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières par la Commission municipale du Québec.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Adoption du budget 2011 du Transport adapté La Calèche d'or

**RÉSOLUTION
2011-02-032**

**RÉSOLUTION
2011-02-033**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2011 de l'organisme le Transport adapté La Calèche d'Or en maintenant la contribution municipale au même niveau que 2010;

Adoptée.

RÉSOLUTION
011-02-034

2.2.- **Transport adapté La Calèche d'or : participation financière de la Ville**

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Transports du Québec demande une résolution confirmant la participation financière de la Ville de Malartic pour le service de transport de personnes handicapées utilisant le service de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.14 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q., c. C-19), la Ville de Malartic a conclu une entente avec Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la ville et en assurant également une liaison avec des points de services situés à l'extérieur du territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.14 de cette loi, le Conseil municipal peut accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif assurant le transport des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville de Malartic était de 20 % du budget de Transport adapté La Calèche d'Or pour l'année 2010, incluant la participation financière de la municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire contribuer pour 20 % du budget 2011 de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic, incluant la participation financière de la municipalité de Rivière-Héva;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTRIBUER pour une somme équivalente à 20 % du budget de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'année 2011, incluant la participation financière de la Municipalité de Rivière-Héva;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec comme l'exige l'article 467.14 de la Loi sur les cités et villes du Québec ainsi qu'à Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic.

Adoptée.

À 20h25, M. le conseiller Jean Turgeon se retire.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2011-02-035

2.3.- Demande de Rénovation Beulé

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rénovation Beulé a transmis une demande à la Ville de Malartic concernant la taxe d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2011, la Ville de Malartic ne peut pas intervenir puisque la taxation est déjà faite ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE la présente demande au Comité d'eau potable de la Ville de Malartic pour analyse et qu'il soumette au Conseil des recommandations pour la taxation 2012;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-02-036

2.4.- Développement de places subventionnées CPE Bambin et Câlin

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la demande de places subventionnées du CPE Bambin et Câlin ;

Adoptée.

2.5.- Campagne publicitaire avec RNC Média

Dépôt à titre d'information.

2.6.- Avis de motion concernant une modification au règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à une modification au règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic.

RÉSOLUTION
2011-02-037

2.7. Adoption de l'entente du Transport collectif Malartic

CONSIDÉRANT QUE le Transport collectif Malartic organise un service de transport collectif sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut être partenaire financier dans ce projet ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente de partenariat entre le Transport collectif Malartic et la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente de partenariat;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

3.1.- Demande de dérogation mineure de 9107-7792 Québec inc. : 301, rue Harricana

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 301, rue Harricana (lot #4 670 303 Cadastre du Québec et autres) suite au certificat de localisation de Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation amenait certaines dérogations mineures aux règlements d'urbanisme dont une marge de recul avant, latérale et arrière de moins de six (6) mètres et une superficie maximale de plus de 25 % pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE une demande de permis de lotissement sera déposée pour le condo et que les normes du règlement de lotissement ne pourront être respectées vu l'implantation dudit bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul avant, latérale et arrière de 0 mètres pour tout le bâtiment principal, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

D'AUTORISER des murs mitoyens pour les composantes d'un même bâtiment, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

D'AUTORISER une superficie de $\pm 80\%$ d'occupation du sol pour un bâtiment principal, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

D'AUTORISER une largeur de $\pm 12,5$ mètres, une profondeur de ± 25 mètres et une superficie de $\pm 312,5$ m² pour un lot unifamilial, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

DE CÉDER une partie du lot 3 696 779, Cadastre du Québec afin de régulariser les lignes de lot de la rue Harricana et ce, aux frais des propriétaires;

Adoptée.

3.2.- Demande de barrage routier : Fondation Mira inc.

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb et la Fondation Mira inc. ont fait parvenir une demande de colportage pour le samedi 14 mai 2011 aux jonctions des rues Royale et des Érables de 10h00 à 16h00;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

**RÉSOLUTION
2011-02-038**

**RÉSOLUTION
2011-02-039**



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande de colportage telle que libellée et ce, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

À 20h35, M. le conseiller Jean Turgeon reprend son siège à la table du Conseil.

3.3.- Dépôt du registre des permis pour l'année 2010

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2011-02-040

3.4.- Programme d'économie d'eau potable 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INSCRIRE la Ville de Malartic au programme d'économie d'Eau potable (PEEP) 2011 pour un montant de 420 \$ plus les taxes;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-02-041

3.5.- Abroger la résolution 2009-12-564 Projet Hetherington des Immeubles Roc d'Or

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER la résolution 2009-12-564 Projet Hetherington des Immeubles Roc d'Or;

QUE madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme, nous revienne avec une autre proposition;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-02-042

3.6.- Plan d'action Santé Sécurité au Travail 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Plan d'action Santé Sécurité au Travail pour l'année 2011, tel que présenté;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION

5.1.- Emploi d'été Canada 2011



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Mignan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Suzanne Girard, coordonnatrice au Service de la culture, de la qualité de vie du citoyen à déposer des demandes de projets dans le cadre d'Emploi d'été Canada 2011;

Adoptée.

6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**

7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**

7.1.- **Demande de certificat d'autorisation pour le puits PP-7 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut procéder à des travaux d'aménagement du puits PP-7;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux la Ville de Malartic doit obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un certificat d'autorisation pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit une fois les travaux achevés transmettre une attestation signée par un ingénieur de la firme GCE Consultants, Experts-conseils en environnement quant à la conformité de ces travaux avec l'autorisation accordée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme GCE Consultants, Experts-conseils en environnement dûment désigné à cette fin, pour présenter pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la firme GCE Consultants, Experts-conseils en environnement, afin que soit déposée, pour et au nom de la Ville de Malartic, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une demande relative à l'émission de certificat d'autorisation exigible en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, concernant les travaux d'aménagement du puits PP-7;

QUE la Ville de Malartic s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une attestation signée par un ingénieur de la firme GCE Consultants, Experts-conseils en environnement quant à leur conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés;

DE MANDATER la firme GCE Consultants, Experts-conseils en environnement, de préparer une attestation quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et de la transmettre

RÉSOLUTION
2011-02-044



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

audit ministère;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-02-045**

7.2.- Adoption des modifications au programme des travaux Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2010-08-413 qui adoptait le bilan de la programmation des travaux 2010-2013 dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a apporté des modifications ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les modifications au programme des travaux Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013, tel que présenté ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-02-046**

7.3.- Demande de réception finale de Néoelect inc. pour les travaux d'éclairage du quartier Nord

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'éclairage du quartier Nord ont été effectués par l'entreprise Néoelect inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Genivar recommande l'acceptation des travaux définitifs ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux d'éclairage du quartier Nord ;

QUE la Ville de Malartic exige de la Corporation minière Osisko que les fils électriques soient enfouis sur le long du chemin du Camping ;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique, à signer le certificat de réception définitif des travaux d'éclairage du quartier Nord réalisés par l'entreprise Néoelect inc.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-02-047**

7.4.- Demande de subvention dans le programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ), volet collectivités : projet centre multisports

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a un projet de construction d'un centre multisports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut déposer un demande de subvention dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ), volet collectivités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

CONSIDÉRANT la participation financière du privé;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer le formulaire de présentation du projet de centre multisports pour le programme Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet collectivités;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-02-048

7.5.- Autorisation de paiement no 4 pour Construction Norascon inc. : Réaménagement rue Royale entre rue des Pins et l'avenue Fournière

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 4 de Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 4 à Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-02-049

7.6.- Autorisation de paiement no 5 à Lamothe Division de Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 5 de Lamothe Division de Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 5 à Lamothe Division de Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-02-050

7.7.- Réaménagements budgétaires : rénovations de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT les travaux de rénovations de l'hôtel de ville;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE les travaux coûtent plus chers que budgétés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-02-051**

7.8.- Réaménagements budgétaires : travaux de réhabilitation du dépôt Nord

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit procéder aux travaux de réhabilitation de l'ancien site de neiges usées;

CONSIDÉRANT le coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-02-052**

7.9.- Demande de réception provisoire des travaux de Construction Norascon inc. : Réaménagement rue Royale entre rue des Pins et l'avenue Fournière

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux pour le réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière qui ont été effectués, tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-02-053**

7.10.- Autorisation de paiement no 5 pour Construction Norascon inc. : Réaménagement rue Royale entre rue des Pins et l'avenue Fournière

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 5 de Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 5 à Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

8.1.- **Adoption du contrat pour l'utilisation d'un compresseur pour rechargement de cylindres avec la Corporation minière Osisko**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite acquérir pour le Service incendie un compresseur pour rechargement de cylindres ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko souhaite utiliser le compresseur pour faire le remplissage de leurs cylindres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le contrat pour l'utilisation d'un compresseur pour rechargement de cylindres avec la Corporation minière Osisko;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat;

Adoptée.

8.2.- **Adoption du règlement 759 concernant l'installation obligatoire de détecteurs de fumée dans tous les bâtiments destinés partiellement ou en totalité à l'habitation**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

D'ADOPTER le règlement 759 concernant l'installation obligatoire de détecteurs de fumée dans tous les bâtiments destinés partiellement ou en totalité à l'habitation, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

11.1.- **Œuvre d'art au Centre culturel et récréatif**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

RÉSOLUTION
2011-02-054

RÉSOLUTION
2011-02-055

RÉSOLUTION
2011-02-056



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Jean Massicotte sur le comité mandaté pour choisir l'œuvre d'art du Centre culturel et récréatif;

Adoptée.

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h56

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-02-057**

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE